



PROJET DE PROCÈS - VERBAL
Conseil Municipal du 5 juin 2026
réuni Espace culturel Saint Exupéry à 10h00 sous la présidence de
Monsieur Eric Le Dissès
par suite de la convocation du 29 mai 2026

Procès-verbal approuvé en séance du 30 juin 2026 à l'unanimité

Présents à l'appel : M. Eric LE DISSES, M. Patrick VILORIA, Mme Véronique PRADEL, M. Gérard TERRIER, Mme Sophie MICOTTI, M. Claude BIOLLEY, Mme Jany NAFTEUX, Mme Carole IASONI, M. Dominique ABADIE, Mme Claudette VANDEVOORDE, M. Bernard CANTO, M. Joseph GRASSINI, M. Richard QUESSADA, Mme Monique CATONI, M. Muriel SABATINI, Mme Sylvia PENELET, M. Michel VINCENTELLI, Mme Jocelyne POMMIER, Mme Marie-Thérèse PRUNETTI, M. Georges OLIVA, Mme Catherine FAISSAL, Mme Martine GOELZER, Mme Bina FODERA, M. François NAVARRETTE, M. Richard FERRATO, Mme Valérie DIBON, Mme Corinne LO IACONO, M. Michaël PAYROUSE, Mme Amandine PRUVOST, M. Rémy ARAKELIAN, Mme Ariane LOMBARDI, M. Youssef EL OUANAGHLY, M. Eric MIGLIORE, M. Christian AMIRATY

Pouvoirs : M. Jean-Marc BLOCQUEL à M. Patrick VILORIA, M. Yves AUFFRET à Mme Véronique PRADEL, M. Jean-Claude SINOPOLI à Mme Sophie MICOTTI, Mme Patricia BELLON à M. Claude BIOLLEY, Mme Jeanine CHARVOT-ISONARD à M. Gérard TERRIER

Secrétaire de séance : VILORIA Patrick

Conseillers Municipaux : Effectif 39 Présents : 34 Pouvoirs : 5

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Patrick VILORIA.

Présentation des questions inscrites à l'ordre du jour.

N°2026_067 : Désignation des délégués de la Commune en vue de l'élection des sénateurs

Le Sénat français est l'une des deux chambres qui constituent le Parlement. Il participe ainsi au travail législatif et au contrôle l'action du gouvernement et il représente, au sein du Parlement, les collectivités territoriales. A ce titre, celles-ci sont appelées à désigner les membres du Sénat au suffrage universel indirect.

Les 348 sénateurs sont élus pour 6 ans, par moitié tous les 3 ans, par les collectivités locales en tenant compte de leur population. La Commune est ainsi appelée à participer à l'élection des sénateurs lors du renouvellement partiel du 27 septembre 2026, sur la base de sa population déterminée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2026 à 33 692 habitants.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal est appelé à désigner ses délégués pour participer aux collèges électoraux qui procéderont à l'élection des sénateurs.

Sur la base de sa population, Marignane a 54 délégués ainsi répartis :

- Délégués titulaires : 43 délégués
 - Délégués de droits : les 39 conseillers municipaux
 - Délégués supplémentaires : 4 délégués à désigner (1 par tranche complète de 800 habitants au-delà de 30 000 habitants).
- Délégués suppléants : 11 délégués à désigner (3 délégués pour les 5 premiers délégués titulaires, augmentés d'1 délégué par tranche ouverte de 5 délégués titulaires).

Les 4 délégués supplémentaires et les 11 délégués suppléant à désigner sont à désigner, simultanément, au scrutin de liste, secret et sans débat, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est précisé que :

- pour être éligible, un candidat doit avoir la nationalité française, être inscrit sur les listes électorales de la Commune et jouir de ses droits civiques et politiques,
- les déclarations de candidatures doivent préciser les mentions suivantes :
 - titre de la liste sous une dénomination de suscitant pas de risque de confusion
 - pour chaque candidat : nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ordre de présentation.
- chaque conseiller municipal ou groupe politique peut déposer une liste, jusqu'à l'ouverture du scrutin,
- les listes déposées sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- une liste peut être déposée incomplète.

M. le maire constate qu'une seule liste a été déposée, sous le nom de "Marignane aux marignanais". Il constate également que cette liste comporte 15 candidats.

Le conseil municipal décide par 35 voix pour avec 4 abstentions (Mme Lombardi ; MM. El Ouanaghy, Amiraty, Migliore) :

- **de prendre acte** que les 39 conseillers municipaux de la Commune sont délégués de droit pour la composition du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,
- **de constater**, après avoir procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation des délégués supplémentaires et suppléants, les résultats suivants après dépouillement du premier tour :
 - Nombre de votants : 39 (trente-neuf)
 - Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 39 (trente-neuf)
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4 (quatre)
 - Suffrages exprimés : 35 (trente-cinq)
 - Nombre de délégués supplémentaires à élire : 4 (quatre)
 - Nombre de délégués suppléants à élire : 11 (onze)
 - Nombre total de délégués à désigner : 15 (quinze)
 - Quotient électoral : 2,33 (deux virgule trente-trois)
 - Résultats obtenus par la liste "Marignane aux marignanais" : 35 (trente-cinq)
 - La liste "Marignane aux marignanais» obtient donc les 15 (quinze) mandats.
- **de proclamer, en conséquence, l'élection des 4 délégués supplémentaires suivants :**
 - M. CHAPOULIE Alain
 - Mme SCHWANDER Catherine
 - M. PRADEL Lucas
 - Mme HARMS Carla

- et de **proclamer, en conséquence, l'élection des 11 délégués suppléants suivants :**
 - M. CHAPELIER Jean-Yves
 - Mme ARNOUX Catherine
 - M. BOURNAZIAN Jacques
 - Mme VILORIA Danièle
 - M. CATONI Paul
 - Mme AUFFRET Caroline
 - M.FODERA Sauveur
 - Mme ROCCHIA Anne-Marie
 - M. CABASSUT Raymond
 - Mme BIRELLI Cécile
 - M. LA GRECA Charles

Clôture de séance : 10h22

Le secrétaire de séance du 5 juin 10h00

M. Patrick VILORIA



Le Président de séance du 5 juin 10h00

M. Eric LE DISSÈS



Le secrétaire de séance du 30 juin

Mme. Amandine PRUVOST



Le Président de séance du 30 juin

M. Eric LE DISSÈS



